Réf : 01/19-01-2019/gérant Abidjan, le 19 Janvier 2019

A

Madame TOHOUEI NANOU NADEGE

06 60 82 18

APPARTEMENT B4

**Objet : avis de resiliation de contrat de bail LOCATIF**

Madame,

Je fais suite à votre engagement pris le 14 Octobre 2018 pour solder vos arriérés qui sont de 102 500 F CFA dont 19 500 de pénalités et de la visite de votre mari à notre siège le vendredi 18 janvier dernier, je vous informe des mesures arrêtées par le propriétaire.

1. Vous êtes priée de libérer l’appartement au plus tard le 31 janvier 2019.
2. Pour garder l’appartement et continuer d’y habiter, vous êtes priée de solder vos arriérés avant le 31 janvier 2019.
3. Le loyer passe de 15 000 à 25 000 F CFA à compter du premier Février 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, nos sincères salutations.

La Famille TOURE

Par procuration

M BAGAYOGO AMADOU

Pour le CCGIM

Réf : 02/19-01-2019/gérant

Abidjan, le 19 Janvier 2019

A

Monsieur EHUI ASSANDE BAUDOUIN

57 58 18 58 – 07 50 91 62

APPARTEMENT B5

**Objet : avis de resiliation de contrat de bail LOCATIF**

Monsieur,

Je fais suite à votre engagement pris le 14 Octobre 2018 pour solder vos arriérés qui sont de 123 500 F CFA dont 21 000 F CFA de pénalités et de votre visite à notre siège le vendredi 18 janvier dernier, je vous informe des mesures arrêtées par le propriétaire.

1. Vous êtes prié de libérer l’appartement au plus tard le 31 janvier 2019.

2- Pour garder l’appartement et continuer d’y habiter, vous êtes prié de solder vos arriérés avant le 31 janvier 2019.

3- Le loyer passe de 15 000 à 25 000 F CFA à compter du premier Février 2019.

Je vous prie d'agréer, Monsieur nos sincères salutations.

La Famille TOURE

Par procuration

M BAGAYOGO AMADOU

Pour le CCGIM